

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE SEINE-SAINT-DENIS LE 2 MARS 2020

Le Conseil de l'Ordre, réuni le 2 mars 2020, prend acte du vœu émis ce jour et à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du Barreau de Seine-Saint-Denis et décide la **poursuite du mouvement de grève des avocats, nationalement engagé depuis le 6 janvier dernier, et ce jusqu'au lundi 9 mars 2020.**

Le Conseil de l'Ordre rappelle que tous les avocats de France sont en grève afin de sauvegarder leur **régime autonome, équilibré, pérenne et solidaire qui ne coûte pas un euro aux contribuables.**

Le Conseil de l'Ordre condamne le recours par le gouvernement à **l'article 49-3 de la Constitution** qui interdit en l'état la poursuite du débat à l'Assemblée Nationale sur le fond du projet de réforme, sans que les aspects néfastes de celui-ci pour la profession d'avocat n'aient été pleinement débattus et alors qu'il n'offre à ce jour aucune garantie financière ni juridique.

Le Conseil de l'Ordre prend acte du travail déjà engagé par le Conseil National des Barreaux pour sensibiliser les **sénateurs**, auxquels ce texte sera soumis à la mi-avril, ainsi que pour préparer un futur recours devant le **Conseil Constitutionnel.**

Il s'insurge à nouveau contre l'atteinte portée, par ce projet de loi, à **l'indépendance de notre profession, à son modèle économique et donc à l'accès au droit effectif des justiciables** dont 70 % de ceux demeurant en Seine-Saint-Denis sont éligibles à l'aide juridictionnelle.

Il déplore qu'au moment où magistrats, greffiers et personnels administratifs font le constat avec nous d'une justice à bout de souffle, sous dimensionnée et qui ne repose que sur notre abnégation, et ce depuis de trop nombreuses années, les pouvoirs publics continuent de mépriser les revendications légitimes des avocats.

Il appelle en conséquence l'ensemble des confrères à participer à **une journée « justice morte » le mercredi 4 mars, en soutien au mouvement des greffiers et personnels administratifs du Tribunal Judiciaire de Bobigny.**

Le Conseil de l'Ordre invite en conséquence l'ensemble des avocats de ce pays à **poursuivre la mobilisation actuelle**, et soucieux de préserver **l'unité et la solidarité de ce mouvement**, en appelle à nos institutions représentatives – Conseil National des Barreaux et Conférence des Bâtonniers – pour fédérer les actions à venir.

Le Bâtonnier
Frédéric GABET

